Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM202606041-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Lysiane CLOÎTRE absente excusée, ayant donné pouvoir à Mme Enora JEGOU.
Le quorum a été atteint avec 18 présents.
Mme Delphine BOURSIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-06-041 : INITIATION LANGUE BRETONNE DANS L'ECOLE PUBLIQUE

Dossier présenté par : Enora JEGOU

Le conseil départemental a informé qu'une nouvelle convention de co-financement de l'initiation à la langue bretonne est à instaurer pour la rentrée 2026.
Aujourd'hui 7 500 enfants finistériens bénéficient chaque année d'une heure par semaine de sensibilisation à la langue bretonne. L'objectif du Département est de passer de 334 classes à 400 classes et à augmenter son enveloppe.
Concernant Ploumoguer, l'école a souhaité le renouvellement de cette initiation et demandé 3h/semaine. Les services de l'éducation nationale ont validé 2h/semaine Le conseil se prononce sur la nouvelle convention qui portera sur une participation de 1520 €/an à cette initiation pour l'école publique.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
Autorise le maire à reconduire cette convention et à signer tout document nécessaire.

Résultat du vote : Unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire,
Odile PAGE